



Agenda 21 départemental

Réunion de concertation de Roussillon – 15 novembre 2005

Compte-rendu

Environ 50 personnes présentes.

1. Préambule de Daniel RIGAUD, conseiller général du canton de Roussillon

Je vous remercie de votre présence ce soir pour cette première réunion importante sur le projet d'agenda 21 du Conseil général.

Je m'excuse, ainsi que M. Berthouard maire de Roussillon, de ne pouvoir rester parmi vous, étant pris par ailleurs.

2. Introduction de Catherine BRETTE, conseillère générale déléguée à l'Agenda 21

L'agenda 21 est l'outil privilégié d'application du développement durable sur un territoire donné. En France, les agendas 21 ont d'abord été réalisés pour l'essentiel par des communes. Par exemple, Echiroles ou Fontaine dans l'agglomération grenobloise.

Les départements se sont engagés plus tardivement car ils se sont interrogés sur la pertinence d'une démarche agenda 21 à l'échelle départementale. En 2001, la nouvelle majorité arrivée au Département de l'Isère a réfléchi à cette question et a décidé de s'engager, d'abord par des entrées précises (Haute Qualité Environnementale – HQE - des constructions par exemple) puis en lançant une démarche globale de développement durable : c'est l'Agenda 21.

Le Département a choisi de susciter une large mobilisation autour de ce projet aussi bien en interne qu'auprès des isérois.

Des séances de formation des agents au développement durable sont organisées depuis octobre car ce sont eux qui auront à appliquer le plan d'actions de l'Agenda 21 sur le terrain. Ce plan d'actions aura été le fruit d'une concertation forte avec les acteurs du territoire. Nous avons voulu organiser cette concertation en lien avec la réforme territoriale en cours, réforme qui vise à rapprocher l'action du Département du terrain en déconcentrant ses services sur 13 territoires.

Je laisse maintenant la parole à M. Claude Neuschwander, responsable du bureau d'études EDR qui accompagne le Département dans cette démarche.

3. Présentation de la démarche par Claude NEUSCHWANDER

Avant d'entamer la présentation, je vais brosser rapidement l'historique du concept de développement durable.

La réflexion débute véritablement en 1972 avec la publication du rapport du Club de Rome préconisant la "croissance zéro" pour couper court à un mode de développement destructeur pour les équilibres naturels.

Cette même année, les Nations Unies organisent à Stockholm un sommet mondial sur l'environnement humain qui pose les bases du développement durable.

La présentation de M. Neuschwander est jointe au présent document.

4. Débat avec la salle

Question ou remarque (Q/r)

Est-ce que le Conseil Régional va engager la même démarche ?

Réponse (R)

Le Conseil Régional a plutôt choisi de soutenir les projets d'agendas 21 qui émergent, ce qui peut se comprendre au vu de l'éloignement de l'institution vis-à-vis des citoyens.

Q/r : La région agit également par le biais des CDPRA en demandant aux territoires candidats de s'inscrire dans les principes du développement durable et de prévoir une évaluation des projets.

Q/r : Le problème du transport est très aigu. Comment le Conseil général prend-il cela en compte ?

R : La préoccupation du Département sur les questions de déplacements est très forte. Il ne faut oublier que cette problématique est liée avec celle du logement. Il existe une volonté de repenser les politiques de déplacements en fonction des spécificités des territoires. L'objectif des réunions comme celle de ce soir est bien d'identifier les problèmes majeurs qu'il faut traiter.

Q/r : Le problème du transport se pose aussi pour les petites communes, notamment celles qui sont concernées par l'extension de l'agglomération lyonnaise.

R : Le rôle du Conseil général est d'aider les petites communes sur ce point.

Q/r : Le rôle du Département est de fédérer les territoires et la richesse. Il faut faire naître des solidarités à l'intérieur des territoires. L'écartèlement de notre territoire entre la vallée du Rhône et l'agglomération grenobloise a obligé les élus à se mobiliser et à travailler ensemble. L'intégration des nouvelles populations ne pourra se faire qu'à partir du moment où elles s'approprient des références culturelles communes. Il me semble qu'à ce titre la culture est un des éléments majeurs à prendre en compte dans l'agenda 21.

Q/r : L'eau est aussi un enjeu majeur pour l'agenda 21.

R : Le débat sur l'eau est de plus en plus prégnant depuis quelques années. Des questions se posent au sujet de cultures grandes consommatrices d'eau. Un travail est mené sur la gestion

de la ressource et sur la qualité de l'eau en travaillant notamment pour une meilleure intégration des réseaux d'eau et d'assainissement. Le citoyen peut agir à son niveau en limitant ses consommations.

L'enjeu est très fort même en Isère : certains étés, il est arrivé que des communes aient dû recourir à des solutions de substitution pour s'approvisionner en eau.

Q/r : L'agenda 21 veut concilier l'inconciliable : éthique et économique, développement et économie de ressources. Comment avancer sur ces points lorsque l'on est élu d'une petite commune ?

R : L'agenda 21 ne peut pas tout révolutionner de manière brutale mais il s'agit de faire évoluer progressivement les comportements de tous si nous voulons laisser une planète vivable à nos enfants. L'action politique se doit de proposer un futur possible.

Q/r : Comment dans une démarche comme celle-là peut-on se soustraire à la puissance des lobbies ?

R : Cette puissance existe mais elle ne doit pas empêcher d'agir.

Q/r : Comment concilier croissance et développement durable ? Quelle croissance veut-on car elle crée des emplois mais aussi de la consommation ?

Même si elle est louable, l'action du Conseil général risque de n'être seulement qu'une goutte d'eau dans la mer.

R : La mer est faite de beaucoup de gouttes d'eau !

Q/r : Le désengagement de l'Etat pose un problème majeur de maintien des services publics.

R : Il serait intéressant de rajouter la thématique "services publics" dans l'état des lieux.

R : L'agenda 21 est également une occasion de positiver la décentralisation, dans le même esprit de ce que fait le Département en territorialisant l'action de ses services.

Concernant la question sur la croissance, il est possible de travailler sur d'autres formes d'aides, pour des très petites entreprises plutôt que des multinationales par exemple. Le Département travaille sur un plan énergies qui promeut les énergies renouvelables. Or, il pose la question de l'offre économique en la matière dans le but de développer les métiers et les entreprises de ce secteur.

Q/r : Les pays du Nord doivent exercer un rôle pédagogique par rapport aux pays du Sud qui cherchent à se développer à tout prix, quitte à reproduire les erreurs des pays développés.

Q/r : Il est nécessaire de convaincre les populations autour du développement durable. En effet, lorsqu'il y a des décisions à prendre, on se rend compte que ce sont toujours les aspects économiques qui l'emportent. Pour changer les mentalités, il faut travailler sur l'éducation, la formation et la concertation.

Pourtant, on constate peu d'initiatives en éducation au développement durable au niveau des écoles. Il faudrait que le développement durable soit intégré plus fortement dans les programmes.

Q/r : La plaquette présentant le projet du Département est plastifiée sur du papier de grande qualité, cela montre l'ampleur de la révolution culturelle à effectuer !

R : C'est un bon exemple de la nécessité d'avoir une expertise extérieure sur nos actions.
Une autre piste de développement durable : la HQE des logements. Cela permet de construire des logements économes donc générateurs de faibles charges pour des locataires aux revenus modestes. La démarche est donc intéressante pour les bailleurs sociaux qui cherchent à limiter les impayés de factures.

[Plusieurs anecdotes sont échangées sur de vols de capteurs solaires, signes de la montée de l'intérêt pour cette source d'énergie !]

Q/r : Comment s'occupe-t-on des personnes âgées et surtout comment fera-t-on face à l'augmentation de leur nombre ?

R : Il s'agit de l'une des plus grosses compétences du Département et d'un sujet problématique. Il est nécessaire d'imaginer des solutions adaptées tout en étant moins coûteuses. On constate ainsi que des structures comme les foyers logement ne sont pas remplies car elles ne correspondent plus aux attentes des personnes.
Il faut adapter les réponses en favorisant l'aide à domicile par exemple.

Q/r : Le Bhoutan, un petit pays himalayen, a remplacé l'indicateur habituel PNB (Produit National Brut) par la notion de BNB (Bonheur National Brut). Il serait intéressant d'introduire cette question du bonheur dans les réflexions de l'agenda 21.

5. Conclusion

Catherine BRETTE remercie l'ensemble des participants pour leur attention, leur participation et leur donne rendez-vous pour les prochaines réunions sur les territoires.